Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_58-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_58

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° DEL CM 04_2026_43 DU 29 JUIN 2026 RELATIVE A L'APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivité Territoriales qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-9 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_58-DE

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_11 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération n° DEL CM 02_2026_13 du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 relative élection des Adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Villejust en date du 20 mars 2026 ;

VU la délibération n° DEL CM 04_2026_43 du conseil municipal de Villejust en date du 29 juin 2026 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal ;

CONSIDERANT le courrier de Madame La préfète de l'Essonne en date du 21 août 2026 nous informant que le conseil municipal a omis de préciser des dispositions légales impératives que doivent obligatoirement comprendre les règlements intérieurs établis par les organes délibérants des communes de plus de 1000 habitants ;

CONSIDERANT qu'il convient au conseil municipal de délibérer à nouveau apportant les dispositions manquantes à savoir les articles L. 2121-12 et L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivité Territoriales afin que la délibération ne soit pas regardée comme illégale ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DEL CM 04_2026_43 du conseil municipal de Villejust en date du 29 juin 2026 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Villejust pour le mandat 2026-20232 annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit règlement intérieur.

PRECISE qu'un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque membre du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)